



Suite à une incompatibilité entre mon mari et moi, j'aimerais fair

Par **ma louloute**, le **03/01/2008** à **15:11**

je suis mariée avec 2 enfants de 6 et 1 an, et en congé parental avec 649 euros d'allocations. Aussi depuis un bon moment maintenant, les rapports entre mon mari et moi sont très tendus et nous vivons sous le même toit mais chacun de son côté dans un petit 3 pièces. Il y a une réelle incompatibilité de personne et tout cela devient invivable pour tout le monde, je tente de préserver les enfants, mais ce n'est pas toujours évident. Nous parlons de divorce depuis un moment mais mon mari refuse de faire toute démarche et moi je n'en ai plus la force et les moyens financiers surtout pour entamer une telle procédure. Je suis donc perdue et ma décision est de couper court avant de faire des dégâts. Que me conseillez-vous étant donné ma situation financière et le fait que mon époux ne se bouge pas pour faire quoi que ce soit?

Par **patrick02**, le **04/01/2008** à **18:12**

Bonjour,

Votre décision est prise n'est-ce pas ?

Alors, rapprochez-vous du tribunal compétent sur votre lieu de résidence.

Allez au bureau d'aide judiciaire, demandez-y un dossier.

Connaissez-vous un avocat ? Si oui, allez le voir, il vous aidera à remplir votre dossier et ses frais de procédure seront pris en charge au vu des chiffres que vous m'annoncez.

Si non, choisissez-en un sur la liste des avocats du barreau. Ne confondez pas comme beaucoup de gens, il ne s'agit pas d'un avocat commis d'office mais bien d'un conseil que vous allez choisir et qui va défendre vos intérêts.

Courage et vous verrez, sur un point de vue administratif ce n'est pas si compliqué que cela.

A bientôt, tenez nous au courant,
Patrick

Par **ma louloute**, le **05/01/2008** à **14:31**

Bonjour, j'ai bien pris connaissance de votre message et vous en remercie; je pense être prête pour me lancer enfin dans cette procédure, on verra bien!
je vous tiens au courant, merci.